



# SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CANAL DES ALPINES SEPTENTRIONALES

Traverse du Cheval Blanc – BP 93 – 13533 SAINT REMY DE PROVENCE CEDEX  
Tél. : 04 90 92 25 76 – Fax : 04 84 88 13 92 – E-mail : [contact@sicas.fr](mailto:contact@sicas.fr) – Site Internet : [www.sicas.fr](http://www.sicas.fr)

## Décision du Président

Référence : DEC\_2024/ 05

### Construction d'un nouveau siège social pour le SICAS – Plan de financement DSIL "FOND VERT"

#### Plan de financement 2024

Nous, Président du SICAS,

Vu l'article L 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SICAS du 24 Novembre 2005 ;

Vu la Délibération du Comité Syndical n°2020/05 du 30 Juillet 2020 visée par la Sous-Préfecture le 7 Aout 2020,

Vu la Délibération n°2021/39 approuvant le projet de déplacement des locaux du SICAS sur la Commune de MAS BLANC DES ALPINES ;

Vu le projet de construction d'un nouveau siège social pour le SICAS dont le montant est estimé à 1 693 044 € HT ;

Considérant les principales motivations de ce projet :

- 1- Domiciliés actuellement au cœur du centre urbain de Saint Remy de Provence, Rue Michel de SERVAN, les locaux sont très difficilement accessibles
- 2- Les bâtiments ne sont absolument plus aux normes (thermiques, électriques...) et ne sont pas adaptés aux Personnes à Mobilité Réduite.
  - Les bâtiments actuels sont très vétustes, énergivores et les dimensions des divers locaux ne correspondent plus aux activités actuelles.
  - La mise aux normes PMR, incendie et thermique des bâtiments existants est difficilement réalisable et financièrement très élevée pour un résultat qui, au final, ne répondra pas aux besoins.
  - Les assemblées des arrosants pouvant accueillir une centaine de personnes sont presque impossible à organiser.
- 3- Cette localisation engendre des nuisances importantes au niveau de la circulation du centre-ville de St Rémy de Provence
  - Pour la partie entretien des canaux, le matériel de type tracteurs, de forts gabarits avec épareuses, a du mal à sortir de la ville.
  - Pour le personnel des bureaux de gestion, les gardes des canaux et les ouvriers, le stationnement est inexistant ou empiète sur les places disponibles pour les habitants et les touristes nombreux en centre-ville.

## DECIDE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : de solliciter une DSIL pour l'obtention d'une subvention dans le cadre du Fond vert. Ce fond soutient les projets d'investissement répondant aux besoins d'équipement des territoires ruraux et notamment ceux permettant le développement des services publics en milieu rural.

Acte rendu exécutoire

Compte tenu de publication le

25/01/2024

Date de réception en Sous-Préfecture le

25/01/2024

Accusé de réception en préfecture  
013-251300620-20240122-DEC\_2024-05-DE  
Date de télétransmission : 25/01/2024  
Date de réception préfecture : 25/01/2024



# SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CANAL DES ALPINES SEPTENTRIONALES

Traverse du Cheval Blanc – BP 93 – 13533 SAINT REMY DE PROVENCE CEDEX  
Tél. : 04 90 92 25 76 – Fax : 04 84 88 13 92 – E-mail : [contact@sicas.fr](mailto:contact@sicas.fr) – Site Internet : [www.sicas.fr](http://www.sicas.fr)

## Décision du Président

Référence : DEC\_2024/ 05

**ARTICLE 2** : d'approuver le plan de financement suivant :

|                 |             |                    |
|-----------------|-------------|--------------------|
| ETAT            | 30,00 %     | 507 913 €          |
| DEPARTEMENT     | 17,72 %     | 300 000 €          |
| Autofinancement | 52,28 %     | 885 131 €          |
| <b>TOTAL</b>    | <b>100%</b> | <b>1 693 044 €</b> |

**ARTICLE 3** : d'inscrire cette dépense au budget de l'exercice 2024.

**ARTICLE 4** : de signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de ce programme.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à saint Rémy, le 22 Janvier 2024

Philippe GINOUX  
Président du SICAS



Acte rendu exécutoire

Compte tenu de publication le 25/01/2024

Date de réception en Sous-Préfecture le 25/01/2024

Accusé de réception en préfecture  
013-251300620-20240122-DEC\_2024-05-DE  
Date de télétransmission : 25/01/2024  
Date de réception préfecture : 25/01/2024